

Département de la Savoie

Commune de Saint-Béron

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la révision du zonage d'assainissement

de la commune de Saint-Béron

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1 – SYNTHÈSE DU RAPPORT

Objet de l'enquête

La présente enquête porte sur la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de SAINT-BÉRON.

Cette mise à jour est rendue nécessaire pour tenir compte des travaux d'assainissement réalisés et pour la mise en cohérence avec le nouveau zonage du PLU.

La mise à jour du zonage est réalisée à l'initiative et sous la conduite du **Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA)** dont le siège est à Pont de Beauvoisin, 27 avenue Pravaz, en Isère.

Pour des raisons pratiques, l'enquête est réalisée en même temps que l'enquête conduite pour la révision du PLU de Saint-Béron.

Données générales

La commune de Saint-Béron se situe dans le Val de Guiers.

Elle est définie dans le SCOT de l'Avant-pays savoyard comme « village polarisé » de la commune de Le-Pont-de-Beauvoisin, dans la communauté de communes du Val de Guiers.

Saint-Béron a une position géographique proche des agglomérations chambérienne, lyonnaise et grenobloise, desservie par la route départementale D1006 (ancienne RN 6) et proche de l'axe de circulation majeur qu'est l'autoroute A43.

En 2022 la commune comptait 1 720 habitants (1220 en 1999). Elle est catégorisée bourg rural dans la nouvelle grille communale de densité de l'INSEE.

L'occupation des sols est marquée par l'importance des territoires agricoles, 74% en 2018, mais en diminution par rapport à 1990 (76,7%).

L'activité agricole est dominante avec 256 ha déclarés à la PAC au titre de la campagne 2024. On recense 18 exploitants agricoles présents sur la commune dont 3 qui y ont leur siège d'exploitation. On dénombre 16 Indication Géographiques Protégées (IGP) sur la commune.

Projet mis à l'enquête

Le projet qui fait l'objet de l'enquête a été défini dans la notice explicative en date du 12 avril 2016 pour être joint à la carte de mise à jour du schéma directeur des zonages d'assainissement.

L'étude contenue dans le projet vise à faire le point sur le fonctionnement général des réseaux d'eaux usées et ouvrages caractéristiques de l'ensemble des 19 communes adhérentes du SIEGA dont 6 communes en Isère et 13 en Savoie.

Les communes de Savoie appartenant à la communauté de communes du Val de Guiers ont fait l'objet d'un schéma directeur réalisé en 2004.

Le but de la mise à jour est d'adapter les réseaux d'assainissement locaux à l'évolution de la population. Le système d'assainissement collectif doit pouvoir traiter les effluents de la population atteinte dans vingt ans dans le cadre des orientations d'aménagement définies par le SCOT de l'avant pays savoyard.

La mise à jour du zonage d'assainissement a pour but de protéger durablement les milieux récepteurs en proposant un scénario cohérent de traitement et de gestion des effluents par la mise à niveau d'ouvrages existants et le maintien en bon état des réseaux.

C'est ainsi que la révision du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Béron s'accompagne :

- de la réalisation de travaux concernant le traitement et le transit vers la station d'épuration de Saint-Alban de Vaulserre,
- d'extension du réseau de collecte dans le but de supprimer les points noirs de l'assainissement non collectif (Le Petit Cevoz et Le Raclet)

La commune n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage et l'alimentation en eau potable se fait via les communes voisines.

Déroulement de l'enquête

Par décision n° E23000085 / 38 du 14 juin 2023 de M. le Président du tribunal administratif de Grenoble, M. Alain KESTENBAND est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête s'est déroulée du lundi 4 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 inclus.

L'arrêté prescrivant l'enquête et détaillant les modalités de celle-ci a été signé le 17 juillet 2023 par M. BERTHOLLIER, Président du SIEGA.

Le dossier était consultable pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Genix ainsi qu'au siège du SIEGA.

Le commissaire-enquêteur a tenu quatre permanences à la mairie de Saint-Béron en même temps que les permanences tenues pour la révision du PLU.

Le public a eu la faculté de faire des observations sur le registre en mairie de Saint-Béron ou par lettre ou par courrier électronique.

Une observation a été formulée par courrier électronique.

Aucune observation n'a été formulée sur le registre ou par lettre.

2 – EXPOSÉ DES MOTIFS

La publicité de l'enquête répond aux dispositions réglementaires et est jugée suffisante au regard de l'importance de l'enquête.

Le dossier mis à l'enquête contient une carte claire qui permet de visualiser et comprendre les zonages d'assainissement.

Au regard du chiffre de population de Saint-Béron et des perspectives de croissance, les orientations retenues pour les investissements semblent satisfaisantes et de nature à supprimer les points noirs dans les années à venir.

Le projet a été jugé compatible avec :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée,
- Les objectifs du contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette.

Le projet peut être regardé comme respectueux de l'environnement.

Par ailleurs les installations ne semblent pas être à l'origine de nuisances pour la santé, la sécurité et la tranquillité du voisinage. Aucune observation n'a été recueillie sur ce point.

La réponse du SIEGA à l'observation formulée au cours de l'enquête confirme la suppression de la station d'épuration communale et la prise en compte de l'évolution souhaitable du réseau de raccordement.

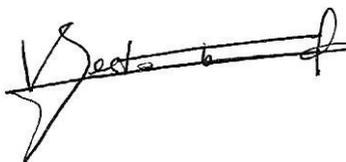
3 – CONCLUSIONS

Compte tenu des motifs exposés ci-dessus, le Commissaire-enquêteur soussigné formule

un avis favorable sur les dispositions de révision du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Béron.

À Chambéry, le 3 juin 2025

Le Commissaire-enquêteur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Kestenband', written over a horizontal line.

Alain KESTENBAND